

## Journée de solidarité avec les prisonniers palestiniens : interpellez l'UE

17 avril 2017



Le 17 avril 2017 marque la journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens. A cette occasion, plus d'un millier de prisonniers politiques lancent une grève de la faim illimitée pour protester contre le système de détention israélien.

L'emprisonnement des Palestiniens, et particulièrement celui des enfants, est un rouage de l'occupation. A cette occasion, interpellons l'Union européenne pour mettre fin à l'emprisonnement des mineurs et les mauvais traitements à leur égard. Le 17 avril 2017 marque la journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens. Cette année marque également 50 ans d'occupation israélienne en Palestine. Depuis 1967, plus de 800 000 Palestiniens sont passés par la case prison. Une politique de répression qui sert l'occupation et la colonisation israéliennes.

Elle commence avec les plus jeunes. Chaque année, en moyenne 700 enfants sont arrêtés, interrogés et détenus par l'armée israélienne, et jugés par les tribunaux militaires. La plupart sont accusés d'avoir jeté des pierres et les trois quarts d'entre eux subissent des actes de torture.

Ceux-ci consistent en des violences physiques systématiques telles que des positions immobiles douloureuses forcées, des passages à tabac, coups de pieds, de bâtons etc. L'usage de la torture psychologique est également très fréquent : les enfants sont soumis au chantage, on les menace d'arrêter leurs parents, de démolir leur maison, on les invective, on les insulte. Ils subissent aussi des menaces d'ordre sexuel et l'isolement cellulaire prolongé.

Abed, 14 ans, raconte son arrestation : « La série de coups a commencé dans la voiture, ils m'ont frappé jusqu'à ce que je ne sente plus qu'une douleur intense. » Les tortures ont lieu le plus souvent lors de l'arrestation et du transfert : « ils m'ont déshabillé entièrement et ont fouillé tous mes vêtements, puis ils m'ont mis dans une petite salle. Je suis restée là, nu, pendant près de 4h. J'avais tellement froid, mon corps était comme de la glace », témoigne Mohammad, 16 ans.

Ces tortures et mauvais traitements, qualifiés par l'UNICEF de « répandus, systématiques et institutionnalisés », se font en toute impunité et en violation à la convention des Nations unies relative aux Droits de l'Enfant ainsi qu'à la convention contre la Torture, deux traités de droit international dont Israël est signataire.

Une telle institutionnalisation de la torture a un but précis : maintenir un contrôle et une pression sur les familles palestiniennes. En plus de briser des générations entières, elle vise à empêcher toute résistance future, même non violente, à l'occupation. A travers les abus et injustices commis contre ces enfants, Israël condamne l'avenir de la société palestinienne en même temps qu'il compromet tout espoir de paix.

L'Union européenne doit cesser toute complicité avec de telles exactions et doit faire pression sur Israël afin qu'il respecte enfin le droit. Elle doit :

- mettre en place des visites de diplomates dans les prisons israéliennes lors des audiences de mineurs, en accord avec les lignes directrices de l'Union européenne (UE) sur les droits de l'Enfant ;
- contrôler l'application des recommandations du Comité contre la Torture de l'ONU du 13 mai 2016, notamment des garanties telles que la fin de l'isolement cellulaire, l'enregistrement audio-vidéo des interrogatoires et la présence d'un parent et d'un avocat lors des interrogatoires.

Nous demandons que les violations décrites ci-dessus soient prises en compte pour suspendre l'Accord d'Association UE-Israël, qui énonce à son article 2 que « le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques [...] constitue un élément essentiel du présent accord » et prévoit par son article 79 la suspension de l'accord en cas de non-respect de cette clause. Dans ces circonstances, nous demandons que l'UE ne convoque pas de réunion du Conseil d'Association UE-Israël.

Dans l'attente des mesures que vous prendrez pour donner suite à ces requêtes, nous vous prions d'agréer, Madame la Haute Représentante, l'expression de notre haute considération.

Nasseem from plateforme palestine on Vimeo.

Mohammad, arrêté à 14 ans et assigné à résidence (1) from plateforme palestine on Vimeo.

## En savoir +

Alaa, arrêté à 14 ans from plateforme palestine on Vimeo.

## Voir tous les témoignages ici

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > Agir > Campagnes > Palestine, 100 ans de depossession : la campagne 2017 > Les thématiques mensuelles et leurs outils > avril 2017 : Palestine la case prison >
- Adresse de cet article : http://www.plateforme-palestine.org/Journee-de-solidarite-avec-les-prisonniers-palestiniens-interpelle z-I-UE